

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 novembre 2016

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Pairon et Fischer

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 30 août 2016.

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 août 2016. Le procès-verbal est approuvé.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM fixe le montant des loyers des logements communaux pour 2017 sur la base de la progression de l'indice de revalorisation des loyers, soit + 0,07 %. Le CM accorde une subvention de fonctionnement de 1 800 € au Football-Club et de 385 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de COUME. Le CM accepte la participation d'un montant de 390 € de la part du Conseil de Fabrique pour la réparation de la porte principale de l'église. L'importante dégradation des marches de l'escalier principal est signalée par un conseiller, le maire indique qu'il convient d'inscrire ces travaux au programme 2017. Le CM approuve le montant des frais de scolarité demandés à la commune de Boulay, soit une somme totale de 1 982,22 €.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le CM donne son accord à la modification des statuts de la communauté de communes du pays boulageois dans le domaine des compétences exercées.

Le Maire fait le point sur l'évolution des effectifs de l'école maternelle et de l'école primaire pour les années à venir. En raison de la baisse du nombre d'élèves, le CM redit son attachement au maintien des classes maternelle et élémentaires dans la commune. Le Maire doit rencontrer prochainement l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale à cet effet.

Le CM approuve les modifications apportées au tableau des emplois communaux par la création d'un poste de secrétaire de mairie contractuel pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 16 novembre 2016 et la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22 heures.

FORET COMMUNALE

Le CM approuve le devis présenté par les services de l'ONF pour la réalisation des travaux d'exploitation pour un montant de 19 873,13 € HT. Le CM décide de maintenir le prix du bois d'affouage au montant 2016 ; soit 12 € le stère réalisé par les personnes de la commune et de 13 € le stère pour les gens de l'extérieur.

Le Maire informe le CM qu'il convient de solliciter auprès des services de l'ONF la distraction du régime forestier pour les parcelles occupées par les éoliennes en forêt communale.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire fait le point sur les divers chantiers, la grille et les portails pour les cours des écoles seront posés prochainement. Concernant les travaux liés à la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux, une dépense d'environ 5 000 € sera engagée pour l'achat de divers équipements. Pour les travaux du vestiaire du stade, l'avant-projet sommaire a été élaboré par le cabinet d'architecture en concertation avec le comité du football-club. Le dossier de subvention au titre de la convention AMITER a été déposé début septembre au Conseil Général. Les travaux seront réalisés de juin à septembre 2017.

Le CM autorise le maire à solliciter une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de la DETR 2017 pour le remplacement des fenêtres de la mairie. Le CM se prononce favorablement pour le nettoyage des chenaux de l'église et le contrôle de la toiture. L'élagage des arbres du

cimetière est envisagé, de même les poiriers de la route de Teterchen seront nettoyés afin de faciliter le passage des engins agricoles.

La seconde tranche des travaux de canalisation du fossé derrière la mairie sera réalisée courant novembre.

DIVERS

Le Maire indique que la cérémonie des vœux est fixée au samedi 7 janvier 2017 à 17 H 30. La distribution du bulletin municipal est prévue pour le lundi 26 décembre. Le Maire fait le bilan financier de la marche gourmande du 17 septembre, il exprime sa satisfaction pour le nombre de participants et l'implication des membres du conseil et des représentants des associations. Il confirme que la commune a obtenu de la part du jury régional le maintien du label « village fleuri » pour une nouvelle période de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,